

[Text]

Mr. Foster: Did the Public Service advise the government at the time, as soon as that law was passed, to request a GATT panel and to challenge the passage of that law because it was not in conformity with the rights and obligations of the U.S.?

Mr. Waddell: I obviously did not make clear that our concern with the particular provision of U.S. law was not with the law per se, but that in its application it could result in a GATT-inconsistent result.

Until such time as we had a case which demonstrated that use of that particular provision of law resulted in a determination of subsidy greater than was actually the case, there was not a question to put to GATT dispute settlement. The problem is in the application of the law, not in the law itself.

Mr. Foster: I read recently that we were not going to seriously start negotiating the subsidy code to be able to avoid these countervail cases until 1991, whereas in the budget that the Minister of Finance brought down last spring, he eliminated about four or five programs that are identified as subsidy under the FTA.

Why are we unilaterally removing programs that are identified as subsidy under the FTA when the Americans are not? And why are we putting off until 1991 the commencement of those negotiations when obviously one of the biggest problems with the FTA is that we did not gain access because they not only are using the existing countervail law, they are upgrading the countervail law from what it was when they passed the enabling legislation for the FTA a year ago last October.

The Chairman: Mr. Waddell, before you answer, I do believe Dr. Foster is asking you to comment on government policy, which probably is not fair. I would certainly excuse you if you do not propose to answer that one. But I think the latter question, of why we are not starting negotiations, would be very much in order.

Mr. Foster: I am only talking about the administrative matters, Mr. Chairman, I am not talking about policy.

The Chairman: I think probably my words stand. Mr. Waddell.

Mr. Waddell: In fact I intended to address the question in relation to the timing of initiation of negotiations.

As was mentioned earlier in the discussion, an essential component of the negotiations now under way in Geneva are, in fact, improved disciplines on subsidies and trade remedies. There is a comprehensive Canadian negotiating proposal on the table with respect to the whole area of

[Translation]

M. Foster: Les fonctionnaires ont-ils, immédiatement après l'adoption de cette loi, conseillé au gouvernement de demander la constitution d'un groupe du GATT et de contester l'adoption de cette loi pour non-conformité avec les droits et les obligations des États-Unis?

M. Waddell: Il est évident que je ne suis pas bien fait comprendre. Ce que nous craignons, ce n'était pas cette disposition particulière de cette loi américaine, mais la possibilité que son application soit contraire à l'esprit du GATT.

Tant que nous n'avions pas d'exemple montrant que l'application de cette disposition particulière aboutissait à la production d'un chiffre de subventions supérieur à la réalité, il n'était pas question de recourir à la procédure de règlement des conflits du GATT. Le problème, ce n'est pas la loi elle-même, mais son application.

M. Foster: J'ai lu dernièrement que nous n'allions pas commencer à négocier sérieusement le code de subventions permettant d'éviter ces affaires de droits compensatoires avant 1991, alors que dans son budget du printemps dernier le ministre des Finances a éliminé 4 ou 5 programmes désignés comme programmes de subventions aux termes de l'Accord de libre-échange.

Pourquoi éliminons-nous unilatéralement des programmes désignés comme programmes de subventions aux termes de l'Accord de libre-échange quand les Américains ne font pas de même? Et pourquoi repoussons-nous jusqu'à 1991 le début de ces négociations lorsqu'il est évident qu'un des plus gros problèmes de l'Accord de libre-échange est que nous n'avons pas gagné d'accès supplémentaire, car non seulement ils utilisent la législation actuelle sur les droits compensatoires, mais ils renforcent cette législation par rapport à ce qu'elle était lorsqu'ils ont adopté la loi habilitante de l'Accord de libre-échange il y a un an en octobre.

Le président: Monsieur Waddell, avant de répondre, je crois que M. Foster vous demande votre avis sur la politique du gouvernement, ce qui n'est probablement pas juste. Je n'hésiterai pas à vous excuser si vous préférez ne pas répondre. Par contre, la question suivante sur les raisons pour lesquelles les négociations ne commencent pas est tout à fait recevable.

M. Foster: Je ne parle que de questions administratives, monsieur le président, je ne parle pas de politique.

Le président: Je maintiens ce que j'ai dit. Monsieur Waddell.

M. Waddell: En fait, j'avais l'intention de répondre à cette question dans la perspective du calendrier de démarrage de ces négociations.

Comme je l'ai dit un peu plus tôt dans la discussion, un élément essentiel de ces négociations actuellement en cours à Genève est en fait l'amélioration de la discipline concernant les subventions et les remèdes commerciaux. Il y a sur la table une proposition canadienne de